



COMMISSION TECHNIQUE
D'AGREMENT POUR LA PRODUCTION
L'IMPORTATION ET LA COMMERCIALISATION
DES ŒUFS A COUVER ET DES POUSSINS
DE VOLAILLES DE BASSE-COUR

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – travail

(Décret N° 96-435 du 03 Juin 1996)

Abidjan le 12 JUL 2022

N° 01681 /MIRAH/com.Agrém.décr.96-435

COMMUNIQUE

La commission technique d'agrément du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques tiendra sa seconde session ordinaire de l'année 2022 le **mercredi 14 Septembre 2022**.

Sont concernés par ces agréments **les établissements de sélection, les établissements de multiplication, les couvoirs et les importateurs de poussins d'un jour ***.

A cet effet, il est demandé aux professionnels concernés, de bien vouloir déposer leurs dossiers de demande d'agrément auprès de la Direction des Productions Animales (DPA) sise à la nouvelle cité Administrative en face de l'**Hôtel SEBROKO**. Bâtiment D rez-de-chaussée.

La liste des pièces constitutives des dossiers d'agrément peut être retirée au secrétariat de la Direction des Productions d'Elevage, Bâtiment D rez-de-chaussée porte 12. (Tel : **07 77 94 15 06**)

NB : Les dossiers sont reçus du 15 juillet au 15 Août 2022.

** soumis à condition.*

Le Président de la commission

